



**SAINTE-JULIE**

## **AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur**

---

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 9 juin 2026, a adopté le règlement suivant :

- **Règlement 1149-28** modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux.

Ce règlement entre en vigueur le **1<sup>er</sup> juillet 2026** et est déposé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Sainte-Julie, ce 10 juin 2026.

Crystel Poirier, LL.L., OMA  
Greffière adjointe



**SAINTE-JULIE**

**RÈGLEMENT 1149-28**

---

Avis de motion	2026-05-12
Dépôt du projet	2026-05-12
Adoption	2026-06-09
Entrée en vigueur	2026-07-01

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA  
TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES  
MUNICIPAUX**

---

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2026, par l'entremise de la résolution 26-222;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** L'*Annexe A* du *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* est remplacée par l'« Annexe A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2** Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce dixième (10<sup>e</sup>) jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-six (2026).

(s) Mario Lemay

\_\_\_\_\_  
Mario Lemay  
Maire

(s) Nathalie Deschesnes

\_\_\_\_\_  
Nathalie Deschesnes  
Greffière

EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026

## SECTION – FINANCES ET ADMINISTRATION

Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
Rapport d'accident ou rapport d'événement	20,00			20,00	Loi accès
Plan général des rues et tout autre plan	4,95			4,95	Loi accès
Extrait du rôle d'évaluation – par unité d'évaluation	0,57			0,57	Loi accès
Règlement municipal – par page Maximum de 35,00 \$ pour un règlement	0,49			0,49	Loi accès
Rapport financier	4,00			4,00	Loi accès
Liste des contribuables ou habitants – par nom	0,01			0,01	Loi accès
Liste électorale – par nom	0,01			0,01	Loi accès
Toute copie de document – par page	0,49			0,49	Loi accès
Page dactylographiée ou manuscrite	4,95			4,95	Loi accès
Chèque retourné sans fonds Exonération dans le cas d'un décès	15,00			15,00	Art. 478.1 LCV
Confirmation d'évaluation ou de taxes	10,00			10,00	R-03-428
<b>FRAIS EXIGIBLES PAR TYPE DE SUPPORT POUR LA REPRODUCTION</b>					
Feuille de papier - par page par un photocopieur	0,49			0,49	Loi accès
- pour chaque page d'imprimante	0,49			0,49	
- pour chaque page provenant d'un microfilm	0,49			0,49	
- pour chaque page provenant d'une microfiche	0,49			0,49	
Photographie - pour produire un négatif	9,75			9,75	
- format 8 x 10 po./chaque	7,80			7,80	
- format 5 x 7 po./chaque	5,95			5,95	
Toute copie de document en couleur – par page	1,00			1,00	R-04-541
Diapositive/chaque	2,05			2,05	Loi accès
Plan/m <sup>2</sup>	2,20			2,20	
Plan imprimé couleur/m <sup>2</sup>	35,00			35,00	
Clé USB	20,50			20,50	
Vidéocassette ¾ po./chaque	77,60			77,60	Loi accès
Enregistrement (maximum 1 heure)/heure	85,96			85,96	
Vidéocassette ½ po./chaque	29,75			29,75	
Enregistrement (peut contenir 6 à 8 heures)/heure	69,83			69,83	
Vidéocassette ¼ po./chaque (60 minutes)	21,50			21,50	
(120 minutes)	39,00			39,00	
et par heure d'enregistrement	54,57			54,57	
Audiocassette/chaque	19,75			19,75	
et par heure d'enregistrement	54,57			54,57	
CD, DVD	19,50			19,50	
Microfilm - bobine de 16 mm	49,75			49,75	
- bobine de 35 mm	77,91			77,91	
Étiquette autocollante – par étiquette	0,12			0,12	
<b>FRAIS EXIGIBLES POUR LA TRANSCRIPTION</b>					
Taux horaire lorsque la transcription doit être effectuée manuellement, dans le cas de documents informatisés	33,75			33,75	Loi accès
Reproduction et transcription de renseignements informatisés nécessitant la lecture par unité centrale d'ordinateurs d'un ensemble de documents – par seconde de temps de traitement de l'ordinateur	1,30			1,30	
Données numériques en cartographie et infographie – Mo	20,00			20,00	
<b>DEMANDE DE RÉVISION</b>					
<b>Rôle d'évaluation foncière</b>					LFM Art.263.2
- Valeur inscrite au rôle ≤ ou à 500 000 \$	91,35			91,35	
- Valeur inscrite au rôle > à 500 000 \$ mais ≤ à 2 000 000 \$	365,10			365,10	
- Valeur inscrite au rôle > à 2 000 000 \$ mais ≤ à 5 000 000 \$	608,60			608,60	
- Valeur inscrite au rôle > à 5 000 000 \$	1 217,50			1 217,50	
*Cette somme est payable en monnaie légale ou par chèque visé, carte de débit, mandat de poste, mandat de banque ou ordre de paiement visé tiré sur une coopérative de services financiers, à l'ordre de la Ville de Sainte-Julie.					

EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026

## SECTION – FINANCES ET ADMINISTRATION

Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
<b>TARIF POUR L'ASSAINISSEMENT</b>					
- Par mètre cube	0,56			0,56	CA 2014-04-07
<b>BACS – MATIÈRES RECYCLABLES, MATIÈRES ORGANIQUES ET DÉCHETS DOMESTIQUES</b>					
- Bac roulant de 360 litres (noir)	95,00			95,00	Gratuit pour le remplacement d'un bac endommagé suite à un usage normal
- Bac roulant de 240 litres (noir)	65,00			65,00	
- Bac roulant de 240 litres (brun)	32,50			32,50	
- Bac roulant de 120 litres (brun)	32,50			32,50	
- Bac de 64 litres (matières recyclables)	10,00			10,00	
- Bac roulant brun lorsque le nombre de bacs dépasse le nombre de logements dans l'immeuble	50 % du tarif régulier				
<b>AUTRES</b>					
Carte d'identification	20,00			20,00	R-966
Droit supplétif au droit de mutation	200,00			200,00	Art. 20.4 LDMI
Permis d'arrosage	20,00			20,00	R-1134
Utilisation d'une salle de réunion – par salle/période de 4 heures Demi-journée : 8 h à 12 h; 13 h à 16 h 30; 18 h à 23 h	50,00			50,00	
Vente pour taxes	Coût direct des envois, recherche et publication				
<b>NOTE :</b> Les frais prévus au règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs en vertu de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> portant la mention « Loi accès » sont majorés au 1 <sup>er</sup> avril de chaque année en vertu de l'article 5.3 de cette loi.					

## SECTION – GREFFE

Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
Certificats divers ou certification de conformité	5,00			5,00	
Assermentation	4,35	0,22	0,43	5,00	
Célébration du mariage civil ou de l'union civile					Tarif des frais judiciaires s'applique aux droits seulement
À l'hôtel de ville	324,00	16,20	32,32	372,52	
À l'extérieur de l'hôtel de ville	431,00	21,55	42,99	495,54	
Les droits exigibles pour la célébration du mariage civil ou de l'union civile prévus au règlement ci-dessus sont majorés au 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année en vertu de l'article 26 du <i>Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe</i> .					
Éviction	Coût direct				
Frais d'administration	10 %				

## SECTION – COMMUNICATIONS

Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
Drapeaux - Ville de Sainte-Julie	110,00	5,50	10,97	126,47	
- du Québec	45,00	2,25	4,49	51,74	
- du Canada	43,00	2,15	4,29	49,44	
Livre du 150 <sup>e</sup> anniversaire de Sainte-Julie	25,00			25,00	
Occupation du domaine public pour des productions de films, d'émissions de télévision ou de séances de photographies					R-07-146
- Permis pour moins de 24 h	Gratuit				
- Permis sans fermeture de rue – par jour, après plus de 24 h	250,00			250,00	
- Permis avec fermeture de rue par intermittence – par jour, après plus de 24 h	350,00			350,00	
- Permis avec fermeture de rue partielle ou complète – par jour	450,00			450,00	
*Des frais de location d'équipement ou de services municipaux peuvent être ajoutés au besoin.					

EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026

SECTION – INCENDIE					
Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
<b>NOTE</b> : La TPS et la TVQ ne s'appliquent que pour les activités taxables.					
Incendie du véhicule d'un non-résident sur le territoire de la ville de Sainte-Julie incluant les autoroutes	600,00	30,00	59,85	689,85	
Permis – feu à ciel ouvert et brûlage	10,00			10,00	R-1168
Panneau – passage d'incendie	Coût direct				
Remplissage d'air comprimé					
- Cylindre de 30 minutes	4,00	0,20	0,40	4,60	R-1064
- Cylindre de 60 minutes	8,00	0,40	0,80	9,20	
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>					
<b>Main-d'œuvre</b>					
Taux horaire selon la convention en vigueur des pompiers; Taux horaire incluant les avantages sociaux de 25 % chargé pour tout travail effectué en temps régulier; Taux horaire majoré de 50 % si le travail est effectué un jour férié; Une charge minimale de 3 heures est établie pour tout travail effectué et pour l'équipement utilisé.					
Chef	79,11			79,11	
Lieutenant	58,96			58,96	
Pompiers	51,28			51,28	
Inspecteur en prévention	53,84			53,84	
<b>Matériel</b>	Coût direct				
<b>Équipement</b>					
*Les tarifs horaires excluent la main-d'œuvre					
Autopompe	275,00			275,00	
Appareil d'élévation	400,00			400,00	
Camion utilitaire	52,00			52,00	
Camion-citerne	200,00			200,00	
Unité de désincarcération	250,00			250,00	
Unité de soutien technique	100,00			100,00	
Formation sur l'utilisation des extincteurs portatifs					R-11-368
Frais d'administration	10 %				
<b>ENTRAIDE</b>					
Plan d'aide mutuelle (main-d'œuvre, matériel, équipement) - Pompier, lieutenant, capitaine, chef ou directeur/heure, ressource RCCI; - Avantages sociaux; - Carburant, lubrifiant, produits chimiques, air comprimé et coûts de restauration; - Utilisation de ressources matérielles.	Selon les différentes ententes d'entraide mutuelle en cas d'incendie  <b>Fournitures exonérées</b>				
Frais d'administration	Aucuns frais – pour toutes les ententes d'entraide intermunicipale				

EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026

## SECTION – INFRASTRUCTURES

Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
<b>NOTE</b> : LA TPS et la TVQ ne s'appliquent que pour les activités taxables.					
<b>MAIN-D'ŒUVRE</b>					
Taux horaire selon la convention collective en vigueur et l'échelle salariale du personnel cadre; Taux horaire incluant les avantages sociaux de 25 % chargé pour tout travail effectué du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 Taux horaire majoré de 50 % pour le travail accompli en dehors des heures normales et le samedi; Taux horaire majoré de 100 % pour le travail effectué le dimanche ou un jour férié; Minimum de trois (3) heures à taux supplémentaire exigé lors du rappel d'un employé.					
<b>Employés</b>					
Chargé de projet	59,19			59,19	
Chef d'équipe	56,51			56,51	
Chef-mécanicien	56,51			56,51	
Contremaître	65,93			65,93	
Contremaître (prime de garde)	360,00			360,00	
Horticulture	53,84			53,84	
Journalier	43,18			43,18	
Journalier égouts et aqueduc	45,85			45,85	
Journalier et opérateur	48,54			48,54	
Mécanicien	51,20			51,20	
Préposé à l'entretien	43,18			43,18	
Préposé à l'hygiène du milieu	48,54			48,54	
Journalier et jardinier	43,18			43,18	
Technicien en géomatique et technicien en génie municipal	53,84			53,84	
Panneau – personnes handicapées Panneau et poteau	Coût direct				
<b>MATÉRIEL (avec main-d'œuvre)</b>	Coût direct				
<b>ÉQUIPEMENT (roulant avec moteur)</b>					
Les tarifs horaires suivants incluent le taux d'équipement avec un journalier ou un journalier et opérateur	À temps régulier				
Camion-citerne 15 000 litres (4-22) (coût de l'eau incluse)	179,76			179,76	
Balai aspirateur (2018) (6-20)	244,56			244,56	Code QC 3525
Camion 10 roues avec benne basculante de 18 500 à 22 500 lbs de PNBV (4-19, 4-23, 4-24, 4-26, 4-28)	78,32			78,32	Post cam.
Camion 10 roues à benne basculante et isolante pour asphalte (4-23, 4-28)	75,76			75,76	Post cam.
Camion 10 roues avec équipements à neige (4-19, 4-23, 4-24, 4-26, 4-27, 4-28)	85,00			85,00	
Camion 6 roues à benne basculante de 10 500 à 17 500 lbs de PNBV (4-12)	60,74			60,74	Post cam.
Camion 6 roues avec équipement à neige (4-12)	75,76			75,76	
Camion cube 6 roues d'atelier incluant tous les outils manuels (4-10, 4-13)	68,00			68,00	
Camion léger de moins de 2 tonnes avec benne basculante (3-08, 3-09, 3-10)	56,00			56,00	
Chargeur sur roues (6-22, 6-23)	197,06			197,06	Code QC 0735
Chargeur sur roues John Deere 644 E (1989) (6-07)	148,65			148,65	Code QC 0735
Écureur d'égout ou excavateur pneumatique (2021) (4-25)	223,08			223,08	
Mini-chargeur sur roues avec godet, 0,6 m <sup>3</sup> (5-30, 5-34)	78,94			78,94	Code 0705
Mini-chargeur sur roues avec godet, 0,9 m <sup>3</sup> (6-18)	97,98			97,98	
Niveleuse en mode été (2009) 6-16	234,32			234,32	Code 0275
en mode hiver avec lame latérale	240,99			240,99	Code 0275 + lame
Pick-up ou fourgonnette jusqu'à ¼ tonne	52,00			52,00	
Rouleau compacteur 2 420 kg avec vibration sur les 2 rouleaux (2023) (5-41)	83,85			83,85	Code QC 2053
Souffleur RPM Tech P-3500 avec chargeur sur roues (7-13)	457,68			457,68	Code QC 3103
Souffleuse de rue (5-22, 6-15, 7-25)	261,42			261,42	Code QC 3111
Tondeuse de finition de 11 pieds de largeur (5-45)	65,00			65,00	
Tondeuse de finition de 5 pieds de largeur (5-25, 5-31, 5-33, 5-36, 5-40)	43,91			43,91	

EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026

## SECTION – INFRASTRUCTURES

Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
Tracteur avec godet ± ¾v³ (2009) (5-16, 5-24 avec godet)	100,09			100,09	Code QC 0656 + godet frontal
Tracteur New Holland TV 6070 (2009) (5-22)	133,29			133,29	Code QC 0660
Tracteur John Deere #5510 (2009) (5-16, 5-24)	93,21			93,21	Code QC 0656
Tracteur New Holland (5-43)	83,11			83,11	Code QC 0653
Tracteur Kubota M6 (5-37)	109,79			109,79	Code QC 0656
Tracteur Kubota M7 (5-35)	147,92			147,92	Code QC 0660
Tracteur rétrochargeur Caterpillar 430 F2 (2018) (6-21)	146,08			146,08	Code QC 0704
Pelle hydraulique sur roues Doosan DX140 (6-19)	213,88			213,88	Code QC 1338
<b>MATÉRIEL (sans main-d'œuvre) – Taux horaire</b>					
<b>ÉQUIPEMENT (roulant avec moteur)</b>					
Pick-up ou fourgonnette jusqu'à ¾ tonne (série 200)	16,00			16,00	
<b>ÉQUIPEMENTS DIVERS (sans main-d'œuvre)</b>					
Minimum de trois (3) heures exigé pour la location effectuée					
Aérateur de 7 pieds de largeur	3,40			3,40	
Chariot élévateur Clark (5-38)	35,88			35,88	
Débroussailleuse	9,40			9,40	
Déchiqueteur de branches (7-10)	41,53			41,53	
Épandeur à engrais	3,40			3,40	
Génératrice (3 500 W et -), pompe à essence (3" et -), pilon compacteur, plaque vibrante ou tout autre appareil à essence	10,00			10,00	
Génératrice 30 Kw (7-04)	27,05			27,05	
Génératrice 50 Kw (7-08)	52,57			52,57	
Marteau brise béton (60 kg/m)	11,20			11,20	
Motoculteur	3,40			3,40	
Plaque vibrante hydraulique (300 kg) (7-26)	11,26			11,26	
Pompe de 10" Gorman diesel (sans opérateur/diesel non inclus)	48,88			48,88	
Ressurfaceuse extérieure	9,40			9,40	
Remorque de service	4,00			4,00	
Remorque incluant boîte de tranchée et signalisation de chantier (#8-22)	30,00			30,00	
Scie à béton motorisée (18" de lame)	25,00			25,00	
Souffleur à neige (tracteur)	9,40			9,40	
Tarière	2,15			2,15	
Tondeuse à gazon	9,17			9,17	
Traceuse de ligne (sans matériel)	15,17			15,17	
Véhicule tout-terrain (5-23)	49,94			49,94	
<b>LOCATION D'ÉQUIPEMENTS</b>					
Location de barricades – par jour/unité	5,00			5,00	
Location de cône – par jour/unité	3,00			3,00	
<b>ENTRÉES CHARRETIÈRES</b>					
Bordure					
Trottoir - largeur de 3,5 pi ou 1,07 m.					
- largeur de 4 pi ou 1,22 m.					
- largeur de 5 pi ou 1,5 m.					
<b>ENTRÉE D'AQUEDUC SEULEMENT – RÉSIDENTIEL</b>					
Diamètre 19 mm (¾")					
<b>ENTRÉE D'ÉGOUTS SEULEMENT – RÉSIDENTIEL</b>					
Diamètre 150 mm (6")					
<b>ENTRÉES COMPLÈTES D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC – RÉSIDENTIEL</b>					
Diamètre 150 mm (6") et 19 mm (¾")					
<b>ENTRÉES SPÉCIALES POUR IMMEUBLES MULTIFAMILIAUX, COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS</b>					
Aqueduc – diamètre plus grand que 19 mm					
Égouts – diamètre plus grand que 150 mm (6")					
Entrée pour gicleurs					
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>					
		10 %			
<b>POUR TOUT AUTRE TRAVAIL EFFECTUÉ PAR LA VILLE</b>					
Les matériaux et l'utilisation de l'équipement sont facturés au prix coûtant;					
Le taux horaire des employés est majoré de 25 % pour inclure les avantages sociaux;					
Le montant total est majoré de 10 % pour frais d'administration.					

EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026

SECTION – INFRASTRUCTURES					
Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
<b>BRANCHES</b>					
Cueillette de branches par déchiqueteur					
- 1 <sup>re</sup> tranche horaire de 30 minutes	60,00			60,00	Payable à l'avance
- Chaque tranche horaire additionnelle de 15 minutes	35,00			35,00	
<b>COMPTEUR D'EAU</b>					
Carte-avis					
Indemnité pour le troisième avis et plus de 10 jours	25,00			25,00	R-923
Troisième déplacement et plus du représentant pour installer, entretenir, réparer, remplacer ou lire le compteur d'eau Pour chaque déplacement : coût réel minimum	25,00			25,00	
Lecture d'un compteur d'eau en cours d'année Par intervention	25,00			25,00	
Vérification de l'exactitude d'un compteur d'eau Selon le diamètre et pour chaque vérification					
- 19 ou 25 mm (¾ ou 1")	110,00			110,00	
- 37,5 ou 50 mm (1½ ou 2")	185,00			185,00	
- 75 mm ou plus (3" ou plus)	350,00			350,00	
Coût des réparations effectuées sur un compteur d'eau	Selon le coût réel				
<b>EAU – BORNE-FONTAINE</b>					
Tarif de base par raccordement <b>ET</b>	50,00			50,00	
Coût pour l'utilisation de l'eau					
- Par mètre cube	0,5600			0,5600	
- Par gallon impérial	0,0026			0,0026	
<b>AQUEDUC</b>					
Remplacement de la boîte de service complète de la borne d'eau	Fourniture exonérée				Dépôt selon estimation des coûts
Ouverture <u>et</u> fermeture d'une boîte de service ou d'une conduite – par intervention	100,00			100,00	Payable à l'avance
Localisation d'une boîte de service ou d'une conduite – par intervention	100,00			100,00	
<b>ÉGOUTS</b>					
Inspection télévisée de l'entrée de services d'égouts sanitaire ou pluvial (incluant un DVD) – par heure	150,00			150,00	Payable à l'avance
Nettoyage des tuyaux d'égouts sanitaire ou pluvial – par heure	225,00			225,00	
<b>SITE DES NEIGES USÉES</b>					
Dispositif de contrôle d'accès	50,00			50,00	
Frais d'admission au site – par mètre cube	1,50			1,50	
<b>DÉNEIGEURS PRIVÉS</b>					
Permis annuel	250,00			250,00	R-1178
<b>BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE – Taux horaire</b>					
Borne CEA-487 et CEA-510					
- 1 <sup>er</sup> décembre 2026 au 31 mai 2027 – par heure	1,75			1,75	
- 1 <sup>er</sup> juin 2026 au 30 novembre 2026 – par heure	1,75			1,75	

EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026

SECTION – URBANISME							
Usages		Résidentiel	Commercial	Industriel	Public	Agricole	
Type de permis et certificats							
Lotissement	Opération cadastrale	105 \$ + 0,15 \$/m <sup>2</sup> Note : 1*, 2*, 3*, 8*, 12* et 13*				210 \$ Note : 4* et 8*	
	Nouvelle construction Note : 15*, 16* et 17*	700 \$ 1 <sup>er</sup> logement + 345 \$ logement supplémentaire Note : 5* et 10*	590 \$ + 3,00 \$/m <sup>2</sup>	590 \$ + 1,20 \$/10m <sup>3</sup>	590 \$ + 3,00 \$/m <sup>2</sup>	120 \$ + 0,55 \$/10m <sup>3</sup>	
Zonage – Construction usage principal	Agrandissement et verrière (incluant solarium 4 saisons) Note : 15* et 16*	Moins de 30 m <sup>2</sup> = 120 \$ Plus que 30 m <sup>2</sup> = 120 \$ + 1,20 \$/m <sup>2</sup>	360 \$ + 3,00 \$/m <sup>2</sup>	360 \$ + 1,20 \$/10m <sup>3</sup>	360 \$ + 3,00 \$/m <sup>2</sup>	120 \$ + 0,55 \$/10m <sup>3</sup>	
	Rénovation, modification et transformation Note : 15* et 16*	40 \$ (premier 20 000 \$) 75 \$ (20 001 \$ à 50 000 \$) 150 \$ (50 001 \$ et plus)	200 \$ + 4,00 \$/1 000 \$	200 \$ + 4,00 \$/1 000 \$	200 \$ + 4,00 \$/1 000 \$	60 \$ + 0,55 \$/1 000 \$	
	Logement accessoire	225 \$ par logement	N/A				
	Rétention pluviale – Stationnement (MRC R-172)	225 \$ Note : 9*				N/A	
	Garage attenant ou intégré	Moins de 30 m <sup>2</sup> = 120 \$ Plus que 30 m <sup>2</sup> = 120 \$ + 1,20 \$/m <sup>2</sup>	N/A				
	Abri d'auto	56 \$	N/A				
	Garage détaché et bâtiments accessoires reliés	100 \$	N/A				
Bâtiments et constructions accessoires	Remise/Pavillon	50 \$	50 \$	N/A	50 \$	50 \$	
	Piscine creusée	125 \$				N/A	
	Piscine hors terre	75 \$				N/A	
	Conformité piscine (enceinte)	Gratuit		N/A	N/A	N/A	
	Spa	50 \$		N/A	50 \$	N/A	
	Véranda et solarium (3 saisons)	60 \$	N/A				
	Galerie, patio, perron, balcon et plate-forme	35 \$					
	Autres constructions accessoires	35 \$	120 \$	120 \$	120 \$	120 \$	
	Terrasse permanente	N/A	120 \$	Gratuit		N/A	
	Bâtiment temporaire sur chantier	120 \$					
	Dôme	N/A	N/A	115 \$	N/A	N/A	
Équipements accessoires	Installation septique	130 \$	150 \$				
	Autres équipements accessoires	25 \$	120 \$				
	Antenne de télécommunications commerciale (Telus, Bell, Rogers, etc.)	300 \$ + 3,35 \$/1 000 \$					
Perte de biomasse	Un montant équivalent à 10 % est inclus au coût des permis et certificat (excluant les permis de lotissement)						

EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026

SECTION – URBANISME						
Usages		Résidentiel	Commercial	Industriel	Public	Agricole
Type de permis et certificats						
Usages, const. ou équip. temporaires ou saisonniers	Terrasse saisonnière	N/A	60 \$	N/A		
	Aménagements extérieurs et stationnement	120 \$ Note : 14*	120 \$	Gratuit		N/A
	Journée promotionnelle et braderie (vente trottoir)	N/A	55 \$	N/A		
	Autres	N/A	55 \$	N/A		
	Vente d'arbres de Noël et autres	N/A	155 \$	105 \$	105 \$ Note : 6*	N/A
	Transport de bâtiment	300 \$ + dépôt de 5 000 \$				
	Démolition	410 \$ (pour un bâtiment principal) 410 \$ pour démolition d'une station de service Gratuit pour les autres permis de démolition				
	Occupation (Place d'affaires)	65 \$	120 \$			
	Certificat d'occupation (temporaire)	310 \$				
	Affichage	55 \$ par enseigne	Nouvelle enseigne : 80 \$ (par boitier) Remplacement plastique : 55 \$			
Enseigne mobile : 55 \$			N/A			
Renouvellement de permis		50 % du coût initial				
Permis de décapage		110 \$ Note : 7*				
Permis de remblai ou déblai de terrain	Moins 1 000 m <sup>2</sup>	Gratuit				
	1 001 m <sup>2</sup> à 10 000 m <sup>2</sup>	250 \$				
	10 001 m <sup>2</sup> et plus	250 \$/hectare Note : 7*				
Modification de règlements d'urbanisme		1 750 \$ *En cas de refus du Conseil de procéder au changement de règlement, un montant de 1 000 \$ est conservé par la Ville de Sainte-Julie pour couvrir les frais d'étude du dossier. Note : 11*				
Orientation préliminaire		100 \$				
Demande de dérogation mineure	Demande soumise à l'approbation d'une demande de dérogation mineure	750 \$				
Demande pour un usage conditionnel		750 \$				
Demande pour un PPCMOI		1 750 \$	2 500 \$	2 500 \$	750 \$	750 \$
Demande pour un PIIA	Nouvel aménagement paysager	H-1, H-2, H-3 : N/A H-4, H-5, H-6 : 100 \$	100 \$			N/A
	Affichage	N/A				
	Agrandissement	30 % du coût du permis				
	Rénovation	H-1, H-2, H-3 : N/A H-4, H-5, H-6 : 30 % du coût du permis	30 % du coût du permis			
	Nouvelle construction	100 \$ + 10 \$/logement	30 % du coût du permis			
	Autres types de demandes	N/A				
	Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà fait l'objet d'une analyse au CCU	H-1, H-2, H-3 : 1 <sup>re</sup> demande : N/A 2 <sup>e</sup> demande : 50 \$ H-4, H-5, H-6 : 1 <sup>re</sup> demande : N/A 2 <sup>e</sup> demande : 50 % des frais initiaux	1 <sup>re</sup> demande : N/A 2 <sup>e</sup> demande : 50 % des frais initiaux			N/A
Demande pour un PAE		1 750 \$				
Abattage d'un arbre		40 \$				

EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026

- 1\* Gratuit dans le cas d'opération cadastrale ayant pour but les annulations et les corrections ou pour un immeuble de la Ville.
- 2\* Le tarif de 105 \$ + 0,15 \$/m<sup>2</sup> ne s'applique pas à une parcelle de terrain devant être cédé à la Ville de Sainte-Julie ou à un organisme sans but lucratif pour une vocation de rue, de parc, de conservation ou autres.
- 3\* Pour un usage résidentiel en zone agricole, qui possède une autorisation de la CPTAQ ou qui est en droit acquis, le tarif applicable ne peut excéder 210 \$ par lot.
- 4\* Pour les usages autorisés en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) incluant les droits acquis.
- 5\* Pour l'usage résidentiel H-6 : communautaire, si aménagement en chambre à coucher : 50 \$/chambre aménagée.
- 6\* Gratuit dans le cas d'un organisme à but non lucratif. Voir conditions liées à l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la vente d'arbres de Noël.
- 7\* Un dépôt de 2 000 \$ par hectare de surface de terrain pour des travaux de remblai, déblai et décapage de 10 001 m<sup>2</sup> et plus est exigé pour assurer l'entretien et la propreté de la voie publique.
- 8\* Les frais de parc applicables sont déterminés par le règlement #1109.
- 9\* Un dépôt de 10 % du coût estimé des travaux est requis, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.
- 10\* Ce tarif s'applique également pour un bâtiment émis en zone agricole en vertu des droits acquis, d'une autorisation de la CPTAQ ou en vertu de l'article 40 de la LPTAA.
- 11\* Gratuit pour une demande ayant une portée collective.
- 12\* Le tarif est de 55 \$ par lot créé pour la création de lot à titre transitoire destiné à être intégré à un lot voisin dans une seconde opération cadastrale à la suite d'une transaction (inclus la création des lots transitoires et le regroupement des lots).
- 13\* Le tarif est de 105 \$ de base plus 30 \$ par lot créé pour la création des lots pour le cadastre horizontal et vertical.
- 14\* Frais applicables pour des immeubles des groupes H4, H5 et H6 seulement.
- 15\* Lorsqu'il y a une mixité d'usage, les frais applicables à chaque usage s'appliquent en incluant également les frais de base pour chaque usage.
- 16\* Les frais applicables pour un projet de construction résidentiel devant être réalisé en plusieurs phases successives, pour le permis initial et les modifications, doivent comprendre : les frais de base selon chaque usage, les frais relatifs au logement supplémentaire ainsi que les frais relatifs à la superficie commerciale, industrielle ou publique advenant une mixité d'usage.
- 17\* GRATUIT dans le cas exclusif de rénovation visant l'adaptation de logement pour personne à mobilité réduite.

SECTION – URBANISME				
Garanties financières applicables aux travaux assujettis au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale – numéro 1108. Note : 1*				
Type de travaux / usage	Résidentiel		Commercial, Industriel, Public	Agricole, Naturel
	H1 et H2	H3 à H6		
Nouvelle construction	1 500,00 \$	1 500 \$ + 250 \$/logement	3 000 \$ + 3 \$/1 000 \$ du coût des travaux	N/A
Agrandissement (intérieur et extérieur)	750,00 \$	1 000 \$ + 3 \$/1 000 \$ du coût des travaux	2 000 \$ + 15 \$/1 000 \$ du coût des travaux	
Transformation (rénovation, modifications)	750,00 \$			
Bâtiment/équipement accessoire attenant	250,00 \$			
Bâtiment/équipement accessoire détaché	250,00 \$			
Aménagements extérieurs	Note : 2*			
Logement accessoire	750,00 \$	–	–	
Enseignes	–	–	–	
Conteneurs et bacs roulants		250,00 \$	250,00 \$	

Dans le cas de projets intégrés résidentiels, un montant additionnel équivalent à 3,00 \$ par mètre carré de superficie d'aire commune est demandé en garantie financière pour la réalisation des aménagements d'ensemble (la superficie de la rue privée peut être exclue du calcul).

- 1\* Ces garanties financières sont demandées conformément à l'art. 145.20 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et sont remboursables lorsque les travaux sont complétés et conformes aux plans-concepts autorisés.
- 2\* Inclus à même la garantie financière du permis de construction.

EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026

SECTION – LOISIRS									
Description	Tarif de base	Jeunesse	Régional jeunesse	Adulte	Régional adulte	Communautaire	Partenaire	Culturel	Privé
<b>SOUTIEN À L'EMBAUCHE</b>	14,26 \$ (14,01 \$ + 1,8 %)	X	X					X	
<b>LOCATION DE MATÉRIEL</b>									
Chaises	*0,55 \$/jour *0,83 \$/week-end	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	150 %
Table 2' x 6' (env. 6 personnes par table)	*3,30 \$/jour *4,95 \$/week-end	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	150 %
Modules de scène 1 m x 2 m	*13,20 \$/unité	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	150 %
Gradins (30 places)	*27,50 \$/unité	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	150 %
Gradins de l'école secondaire Frais de déplacement seulement	*110,00 \$/événement	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	150 %
Vestiaires et cintres (50 manteaux)	*5,50 \$/événement	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	150 %
Kiosque de restaurant avec frigo - Frais de ménage : 200,00 \$	*150,00 \$/unité	150,00 \$	150,00 \$	150,00 \$	150,00 \$	150,00 \$	150,00 \$	150,00 \$	N/A
Roulotte de coordination (1)	*113,00 \$/événement	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	N/A
Système de son portatif	*45,00 \$/unité	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	150 %
Barricade de foule	*6,00 \$/unité	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	150 %
Panneaux d'exposition doubles 4' x 6' (2) = 6' x 8' au total	*4,50 \$/jour *7,30 \$/week-end	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	150 %
Tente 10' x 10'	*34,00 \$/unité	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	N/A
Tente 20' x 20'	*130,00 \$/unité	130,00 \$	130,00 \$	130,00 \$	130,00 \$	130,00 \$	130,00 \$	130,00 \$	N/A
<b>TRANSPORT</b> (Salaire classe 6 + 27 %)	*43,87 \$/employé	Gratuit	50 %	Gratuit	100 %	Gratuit	Gratuit	Gratuit	N/A
<b>NOTE</b> : Les taux horaires sont sujets à ajustements lors des périodes d'heures supplémentaires.									

EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026

SECTION – LOISIRS									
Description	Tarif de base	Jeunesse	Régional jeunesse	Adulte	Régional adulte	Communautaire	Partenaire	Culturel	Privé
<b>LOCATION DE SALLES</b>									
Salle polyvalente	*18,57 \$/h	30 % E 80 % A	40 % E 100 % A	30 % E 80 % A	40 % E 100 % A	Gratuit	Selon entente	40 %	150 %
Gymnase	*30,79 \$/h	30 % E 80 % A	40 % E 100 % A	30 % E 80 % A	40 % E 100 % A	Gratuit	Selon entente	40 %	150 %
- Frais d'administration	15,00 \$/6 activités et moins	15,00 \$/6 act. et moins	15,00 \$/6 act. et moins	15,00 \$/6 act. et moins	15,00 \$/6 act. et moins	15,00 \$/6 act. et moins	15,00 \$/6 act. et moins	15,00 \$/6 act. et moins	15,00 \$
Gymnase – fêtes d'enfants	*30,79 \$/h	30 % E 80 % A	40 % E 100 % A	30 % E 80 % A	40 % E 100 % A	Gratuit	Selon entente	40 %	100 %
Salle Maurice-Savaria - Frais de ménage : 160,00 \$	*37,66 \$/h	30 % E 80 % A	40 % E 100 % A	30 % E 80 % A	40 % E 100 % A	Gratuit	Selon entente	40 %	150 %
Centre communautaire									
Lundi au jeudi de 9 h à 22 h et du vendredi au dimanche de 9 h à 17 h (cuisine non incluse)									
Résidents									
1 salle	33,96 \$/h								
2 salles	53,06 \$/h								
Non-résidents									
1 salle	51,02 \$/h								
2 salles	79,59 \$/h								
Vendredi au dimanche de 17 h à 24 h (cuisine incluse)									
Résidents									
1 salle	68,98 \$/h								
2 salles	106,12 \$/h								
Non-résidents									
1 salle	106,12 \$/h								
2 salles	159,18 \$/h								
Dépôt de sécurité	150,00 \$ ou 500,00 \$ selon le type d'activité	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	500,00 \$
Heures excédentaires au contrat de location	200,00 \$/h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	200,00 \$
Les organismes soutenus de Sainte-Julie bénéficient du tarif de jour pour les résidents en tout temps au centre communautaire. Le temps de réservation inclut le montage et le démontage.									



EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026

SECTION – LOISIRS									
Description	Tarif de base	Jeunesse	Régional jeunesse	Adulte	Régional adulte	Communautaire	Partenaire	Culturel	Privé
<b>SECRETARIAT AUX ORGANISMES</b>									
Photocopies (Assemblée générale annuelle et 1 000 premières copies gratuites, en noir et blanc seulement, pour les organismes jeunesse, adultes, communautaires, partenaires et culturels. Les photocopies en couleur sont toujours facturées.)									
Impression recto 8½ x 11 et 8½ x 14 11 x 17		*0,05 \$ *0,08 \$	*0,08 \$ *0,09 \$	*0,05 \$ *0,08 \$	*0,08 \$ *0,09 \$				
Impression recto-verso 8½ x 11 et 8½ x 14 11 x 17		*0,08 \$ *0,09 \$	*0,13 \$ *0,17 \$	*0,08 \$ *0,09 \$	*0,13 \$ *0,17 \$				
Photocopies en couleur 8½ x 11 8½ x 14 11 x 17		*0,42 \$ *0,42 \$ *0,83 \$	*0,42 \$ *0,42 \$ *0,83 \$	*0,42 \$ *0,42 \$ *0,83 \$	*0,42 \$ *0,42 \$ *0,83 \$	*0,42 \$ *0,42 \$ *0,83 \$	*0,42 \$ *0,42 \$ *0,42 \$	*0,42 \$ *0,42 \$ *0,42 \$	N/A N/A N/A
Plastification de photocopies 8½ x 11 8½ x 14 11 x 17		*1,00 \$ *1,25 \$ *1,50 \$	*1,00 \$ *1,25 \$ *1,50 \$	*1,00 \$ *1,25 \$ *1,50 \$	*1,00 \$ *1,25 \$ *1,50 \$	*1,00 \$ *1,25 \$ *1,50 \$	*1,00 \$ *1,25 \$ *1,50 \$	*1,00 \$ *1,25 \$ *1,50 \$	N/A N/A N/A

EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026

SECTION – LOISIRS					
Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
<b>MARCHÉ PUBLIC – LOCATION D'EMPLACEMENT</b>					
- Commerçant local	55,00	2,75	5,49	63,24	
- Commerçant non local	65,00	3,25	6,48	74,73	
<b>CARTE LOISIRS RÉSIDENTS</b>	Gratuit				
<b>CARTE LOISIRS RÉSIDENTS DE SAINT-AMABLE</b>					
- Activités sur glace	Gratuit				
- Activités aquatiques	Gratuit				
<b>CARTE LOISIRS NON-RÉSIDENTS</b>					
- Individuelle/par année	86,97	4,35	8,68	100,00	
- Familiale/par année	191,34	9,57	19,09	220,00	
- Remplacement de la carte loisirs	3,50			3,50	
<b>CAMPS SEMAINE DE RELÂCHE</b>					
- Tarif de base/jour	35,00	1,75	3,49	40,24	
- Tarif avec sortie/jour	40,00	2,00	3,99	45,99	
Les tarifs pour les camps de la semaine de relâche sont ajustés au 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année.					
<b>TAUX D'ABONNEMENT ET D'UTILISATION</b>					
Piscine extérieure – droit d'entrée	Gratuit				
Aréna patin libre : lundi, vendredi, samedi et dimanche	1,00 \$/E **2,00 \$/A				
Activités libres en gymnase / salle de danse / lab-crétatif – droit d'entrée (18 ans et plus)	2,00 \$/E **3,00 \$/A Non-résident : 10,00 \$				
<b>FRAIS D'ANNULATION D'ACTIVITÉS</b>					
- Activité de 40 \$ et moins	6,00			6,00	
- Activité de plus de 40 \$	15,00			15,00	
<b>Maximum de 75 \$ par famille</b>					
<b>PUBLICITÉ</b>					
Programme d'activités de loisirs Entreprise privée ¼ page	300,00	15,00	29,93	344,93	
<b>NOTE :</b>					
<b>*TPS ET TVQ EN SUS</b>	<b>T = TRANSPORT</b>		<b>A = ADULTE</b>		
<b>**TPS ET TVQ INCLUSES</b>	<b>E = ENFANT</b>		<b>F = FAMILLE</b>		
<b>ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES</b>					
Principe général :					
Toute activité sportive ou culturelle prévue au programme estival ou automne/hiver doit faire l'objet d'une évaluation coût/activité et tendre vers l'autofinancement selon les modalités de calcul en vigueur.					
<sup>(1)</sup> S'applique uniquement aux espaces propriété de la Ville. La tarification des autres espaces est de 30 % du taux de base pour les activités jeunes et de 80 % pour les activités adultes.					
<sup>(2)</sup> Taux fixe à 283,35 \$ pour la saison 2026-2027 (taux de location des glaces au CCSSJ).					

EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026

SECTION – BIBLIOTHÈQUE					
Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
<b>Amendes</b>					
Code zébré arraché ou abîmé, pochette abîmée (CD, CD-ROM, etc.), boîtier brisé (CD, cassette audio ou autres)	1,00			1,00	R-93-9169
Réparation mineure d'un document	2,00			2,00	
<b>Retard</b>					
Document					
Document/jour	0,15			0,15	R-95-034
Limite pour un périodique	4,00			4,00	
Limite pour tout autre document	7,00			7,00	
<b>Ouvrage de référence</b>					
Document/heure ouvrable	1,00			1,00	
Limite pour un document	50,00			50,00	
Prêt entre bibliothèque non réclamé – par document	3,00			3,00	
<b>Perte ou bris d'un volume : coût de remplacement</b>					
Coût inscrit au catalogue, <b>ou lorsque le prix d'acquisition est inconnu :</b>					
- Par livre d'enfant	15,00			15,00	
- Par livre de poche	10,00			10,00	
- Par livre d'adulte	25,00			25,00	
- Par périodique	5,00			5,00	
Frais d'administration	5,00 \$/transaction				
<b>PHOTOCOPIES ET IMPRIMANTE</b>					
Pour tout format – monochrome/par page	0,13	0,01	0,01	0,15	R-93-9169
Pour tout format – couleur/par page	0,87	0,04	0,09	1,00	
Frais sur un compte-portefeuille de photocopies pour chaque période de 12 mois d'inactivité	5,00			5,00	
<b>MÉDIALAB</b>					
Impression 3D	0,20/g			0,20/g	
Découpeuse vinyle	4,50/m			4,50/m	
Découpeuse laser	0,35/cm			0,35/cm	
Imprimante vinyle	0,16/cm			0,16/cm	
<b>CARTE LOISIRS RÉSIDENTS</b>	Gratuit				
<b>CARTE LOISIRS NON-RÉSIDENTS</b>					
- Individuelle/par année	86,97	4,35	8,68	100,00	Remplace la carte de membre
- Familiale/par année	191,34	9,57	19,09	220,00	
- Remplacement de la carte loisirs	3,50			3,50	
<b>CONFÉRENCE</b>					
- Droits d'entrée avec carte loisirs	5,00			5,00	
- Droits d'entrée sans carte loisirs	10,00			10,00	
<b>Sac recyclable</b>	1,74	0,09	0,17	2,00	
<b>Vente de livres</b>	Prix de vente				

EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026**SECTION – MOBILITÉ PARTAGÉE**

Description	Revenu	TPS	TVQ	Coût total	Autres réf.
<b>LOCATION</b>					
Location d'une voiture électrique Par période de 90 minutes (maximum 3 périodes)	15,66	0,78	1,56	18,00	
Location d'une camionnette Par période de 90 minutes (maximum 3 périodes)	21,74	1,09	2,17	25,00	
<b>PÉNALITÉS</b>					
Remise d'un véhicule en retard de moins de 90 minutes ou autrement qu'à son emplacement d'origine	35,00			35,00	Art. 7.9 des modalités
Remise d'un véhicule en retard de 90 minutes ou plus Par jour supplémentaire de retard	200,00 200,00			200,00 200,00	Art. 7.9 des modalités
Omission de brancher un véhicule électrique à la borne de recharge et activer le mode de recharge	25,00			25,00	Art. 7.9 des modalités
Non remise des clés	75,00			75,00	Art. 7.9 des modalités
Remise du véhicule avec un réservoir d'essence non plein	150,00			150,00	Art. 7.9 des modalités
Remise d'un véhicule malpropre exigeant un nettoyage	100,00			100,00	Art. 7.9 des modalités
Non-respect des interdictions prévus à l'article 7.4 des modalités du programme	200,00			200,00	Art. 7.4 des modalités
<b>AUTRES FRAIS</b>					
Remboursement d'un constat d'infraction émis au nom de la Ville pendant la période d'utilisation	Coût du constat et frais de cour + 15 %				Art. 8.3 des modalités
Frais de remorquage, fourrière ou déplacement du véhicule	Frais encourus + 15 %				Art. 8.3 des modalités
Frais de réparation, franchise d'assurance, règlement et honoraires d'avocats ou judiciaires découlant de l'utilisation fautive	Frais encourus + 15 %				Art. 8.3 des modalités
<b>REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION</b>					
Plus de 48 h d'avis	85 % des frais payés				Art. 6.2 des modalités
Moins de 48 h d'avis	Aucun remboursement				Art. 6.2 des modalités

**SECTION – ANIMAUX**

Description	Revenu	Coût total (taxes incluses)	Autres réf.
<b>ENREGISTREMENT ET MÉDAILLE</b>			
Enregistrement annuel et médaille			
Chien	25,00	25,00	
Cochon miniature	30,00	30,00	
Enregistrement viager et médaille (valide pour la durée de vie de l'animal)			
Chat	10,00	10,00	